

COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU
COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg
Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 12 – Conseillers présents : 9

Date de convocation : Convocation 9 juillet 2019 Séance le 15 juillet 2019
Sous la présidence de Gérard KELLE, Maire.

Présents : Gérard KELLE, Maire – Michel THOMAS – Stéphane ERMANN Adjoints, Nathalie JAMBOIS– Chantal LECRIVAIN – Jean Bernard BERGER –Jean-Claude SANDONATO— Didier DEVANTAUZ–Emmanuel AUBRY –conseillers municipaux.

Absents excusés : Flavien SINGERLE-- Romain KELLE--Fabrice LEROUX-- conseillers municipaux.

DCM 2019/IV/1 Emprunt concernant la voirie de Bataville

Les travaux concernant les routes de Bataville devraient débiter à partir de septembre, la demande d'emprunt précédente étant caduque, il est nécessaire de souscrire un nouvel emprunt.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au maire pour souscrire dans les meilleurs conditions un emprunt de 300 000€ sur 25 ans ainsi qu'un prêt relais de 132 000€ sur 3 ans auprès du Crédit Agricole de Lorraine.

DCM 2019/IV/2 Remplacement absence Mr CROUZEL Fabian

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'**article 3-1** (*remplacements*),

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

DIVERS

Mr Thomas Michel informe le conseil municipal que la société Geisler va cesser son entretien à la cité Bataville, il informera de la suite dès qu'il aura plus d'informations.

Mr Ermann Stéphane indique que suite à la réception de travaux concernant la pose du nouveau columbarium, il a constaté et signalé à l'entreprise de nombreuses malfaçons, marbre ébréché, pavés cassés...

Mr Sandonato Jean-Claude va prendre contact avec Mme Herman, l'institutrice d'Avricourt, concernant les tablettes pour les écoles, afin d'avoir plus d'informations sur leur utilisation au quotidien.

Mr Aubry Emmanuel demande, suite aux travaux pour la fibre, à ce que des réserves soient émises concernant l'état des routes.

Il est nécessaire de trouver une solution pour l'entretien du cimetière, l'achat d'un groupe électrogène serait envisageable, afin de pouvoir utiliser un nettoyeur haute pression.

Concernant les travaux d'entretien et de réparation de la chaudière de l'église, le conseil de fabrique et la commune prendront en charge chacun 50% du coût.

Monsieur le maire informe qu'il a envoyé un courrier aux personnes propriétaires d'épaves afin de leur demander de prendre les dispositions nécessaires pour les faire enlever.

Monsieur le maire a aussi fait distribuer des courriers aux riverains de la salle des fêtes pour les informer que le trottoir est libre d'accès à toutes personnes souhaitant se stationner.

Suite à la demande de MR Faivre, après concertation, il ne semble pas nécessaire de mettre la rue du château en sens unique. Des marquages au sol pour le stationnement des véhicules dans les rues bordant la salle des fêtes ne sont pas envisageables.